



PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Paris, le 18 novembre 2010

Communiqué de Presse

Paul JEANNETEAU désigné Vice-Président de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi bioéthique

Paul JEANNETEAU, député de Maine-et-Loire, vient d'être désigné vice-président de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la bioéthique, lors de sa réunion constitutive mercredi 17 novembre 2010.

Depuis les premières lois de 1994, le législateur a voulu que le Parlement se penche régulièrement sur ces questions fondamentales de société que sont la procréation médicalement assistée, les dons d'organes et de gamètes, les greffes, le diagnostic pré-implantatoire ou la gestation pour autrui. Les lois de bioéthique concernent donc toutes les questions éthiques et scientifiques relatives au début de la vie.

Afin de préparer la révision de ces lois, les députés ont créé une mission d'information sur ce sujet. Après avoir réalisé une centaine d'auditions et suivi attentivement le déroulé des Etats Généraux de la Bioéthique, la mission a publié un rapport.

Très actif et investi sur ce sujet qui lui tient à coeur, Paul Jeanneteau est particulièrement heureux que ses collègues députés lui témoignent ainsi leur confiance en le nommant vice-président de la commission spéciale. Cette commission sera chargée d'examiner le projet de loi présenté par le Gouvernement avant l'examen publique du texte dans l'Hémicycle, qui doit avoir lieu au premier trimestre 2011.